

REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA MAITRISE DES EF-  
FECTIFS  
-----

94-279 du 17 Juin 1994  
(II) ECRET N° /MFPRA/DGFP/DME/SIE.-  
portant intégration, titularisation et  
nomination Madame NGOMA née MOUTOVA  
(Albina Guenadevna) Ingénieur en chef Con-  
tractuel dans les cadres réguliers de la  
Fonction Publique.-

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,  
-----

( /ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
Statut Général de la Fonction Publique ;

D.G.B.

(/u le décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 fixant les modali-  
tés de la titularisation des Agents Contractuels de l'Etat ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-  
tion des intérim des Ministres ;

D.G.C.F.

(/u l'arrêté n° 5954/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 29 Juin 1985  
portant engagement de l'intéressée ;

(/u l'arrêté n° 1065/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 25 Février 1988  
portant avancement de l'intéressée ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée

(II) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 susvisé, Madame NGOMA née BOUTOVA Albina Guenadevna, Ingénieur en chef contractuel de 2° échelon, catégorie A échelle 2, indice 940 en service au Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, est intégrée dans les cadres réguliers de la Fonction Publique catégorie A hiérarchie I, titularisée et nommée au grade d'Ingénieur en chef de 2° échelon, indice 940.

ARTICLE 2 : L'intéressée devra bénéficier d'une Ancienneté Civile Conservée (ACC) à la date de parution du présent décret.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 17 Juin 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper K O Y O .-

General Jacques Joachim YHOMEY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
DGB.....	3
DGEF.....	1
MTPCUH.....	2
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2.-